

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20260529-lmc150793-BF-1-1

Date de télétransmission : 9 juin 2026

Date de réception : 9 juin 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 MAI 2026

DELIBERATION N° 1

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h13 le 29 mai 2026 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI à M.

Bernard ASSO, Mme Marie-Louise GOURDON à M. Mathieu PANCIATICI, M. Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Michèle PAGANIN à M. David KONOPNICKI.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le rapport de son président présentant le compte financier unique 2025 du budget principal de la collectivité ainsi que l'affectation du résultat ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'arrêter le compte financier unique pour l'exercice 2025, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	318 813 756,20	116 499 313,16	435 313 069,36	248 872 106,83	198 580 344,05	447 452 450,88
FONCTIONNEMENT	1 285 931 851,72	90 685 381,94	1 376 617 233,66	1 479 893 671,74	8 604 351,05	1 488 498 022,79
TOTAL	1 604 745 607,92	207 184 695,10	1 811 930 303,02	1 728 765 778,57	207 184 695,10	1 935 950 473,67

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Au titre de l'exercice 2025, les résultats sont les suivants :

Solde de la section d'investissement 2025 : 12 139 381,52 €

Résultat d'investissement reporté 2024 :	- 118 796 003,08 €
Résultat cumulé d'investissement 2025 :	- 106 656 621,56 €
Régularisation apurement du compte 1069 (passage M57) :	- 335 569,55 €
Régularisation reprise résultat SMAE Isola :	1 153 117,26 €
Solde cumulé total d'investissement 2025 :	- 105 839 073,35 €
Solde de la section de fonctionnement 2025 :	111 880 789,13 €
Résultat de fonctionnement reporté 2024 :	10 260 017,01 €
Solde cumulé de fonctionnement 2025 :	122 140 806,14 €

3°) de prendre acte que l'affectation du résultat du budget principal 2025 prendra la forme suivante :

- le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2025 s'élevant à 122 140 806,14 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 105 839 073,35 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 16 301 732,79 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
- les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2026.

Pour(s) : 44

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérard LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle PAGANIN, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 8 M. Didier CARRETERO, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Marie-Louise GOURDON, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI.

Déport(s) : M. Charles Ange GINESY.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

**Note de présentation brève et synthétique
retraçant les informations financières essentielles
du compte financier unique 2025 du Département des Alpes-Maritimes
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1
du code général des collectivités territoriales**

BUDGET PRINCIPAL :

Le compte financier unique 2025 du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	318 813 756,20	116 499 313,16	435 313 069,36	248 872 106,83	198 580 344,05	447 452 450,88
FONCTIONNEMENT	1 285 931 851,72	90 685 381,94	1 376 617 233,66	1 479 893 671,74	8 604 351,05	1 488 498 022,79
TOTAL	1 604 745 607,92	207 184 695,10	1 811 930 303,02	1 728 765 778,57	207 184 695,10	1 935 950 473,67

I. INTRODUCTION

Présenté pour la première année, le compte financier unique (CFU) remplace le compte administratif du Département et le compte de gestion du Comptable public. Il a pour objectif de simplifier et fiabiliser l'information financière en regroupant, au sein d'un document unique, l'ensemble des données relatives à l'exécution budgétaire et comptable de l'année.

L'exercice 2025 a été caractérisé, en premier lieu, par la fiabilité des prévisions budgétaires qui ont été exécutées à hauteur de 99 % pour les dépenses de fonctionnement et de 98 % pour les dépenses d'investissement, malgré un contexte national incertain avec un vote très tardif de la loi de finances pour 2025 et des dérapages budgétaires nationaux itératifs.

En 2025, l'économie française connaît une légère hausse du PIB de +0,8 % par rapport à 2024.

Après les périodes de forte inflation de 2022 (+5,2 %) et 2023 (+4,9 %), les années 2024 (+2 %) et 2025 (+1,1 %) marquent un retour progressif à la stabilité des prix en France.

Dans ce contexte de reprise économique encore fragile et de taux d'intérêt en baisse, le marché immobilier maralpin a enregistré une augmentation de ses recettes liées aux ventes immobilières de l'ordre de 15 % en un an.

Ainsi le Département a su faire preuve, une fois encore, de résilience et de rigueur dans sa gestion sur les fondements suivants :

- maintien de marges de manœuvre financières solides, malgré l'instauration par l'Etat d'un nouveau prélèvement, le DILICO à hauteur de 7,2 M€ ;
- poursuite du désendettement pour la cinquième année consécutive ;
- absence, une fois encore, de hausse de la fiscalité ;
- préservation d'un niveau élevé d'investissement ;
- amplification des politiques SMART Deal et GREEN Deal initiées en 2017.

II. DEPENSES

Présentation des dépenses par mission :

	Fonctionnement en M€	Investissement en M€	Total Général
Action Sociale	611,98	3,57	615,55
Fonctionnement de l'administration départementale	402,78	107,49	510,27
Développement des Infrastructures	10,70	46,12	56,82
Aménagement et développement du territoire	137,86	115,16	253,02
Actions éducatives sportives et culturelles	61,89	33,66	95,55
Métropole	60,66	0,00	60,66
Reconstruction des vallées	0,06	12,81	12,87
TOTAL GENERAL	1285,93	318,81	1604,74

1. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 286 M€ en 2025 contre 1 296 M€ en 2024, soit une baisse de 10 M€ liée aux efforts de rationalisation des dépenses de la collectivité.

Le Département a par ailleurs poursuivi ses efforts sur les solidarités humaines avec 612 M€, sur la sécurité, dont le soutien au SDIS, avec 95,3 M€ ainsi que sur les actions éducatives, culturelles et sportives avec près de 62 M€.

Les politiques GREEN Deal et SMART Deal, initiées en 2017, se sont intensifiées et imprègnent l'ensemble des actions du Département.

Par ailleurs, les efforts importants sur la trajectoire des effectifs ont permis d'absorber les évolutions réglementaires salariales qui sont restées maîtrisées en 2025 : la politique ressources humaines s'est établie à 212,4 M€ (-1 M€ par rapport à 2024).

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 318,8 M€. Hors dette elles s'élèvent à 228,7 M€.

3. Désendettement

Le Département se désendette en 2025 à hauteur de 1,1 M€. L'encours de la dette s'élève à 814,8 M€ au 31 décembre 2025.

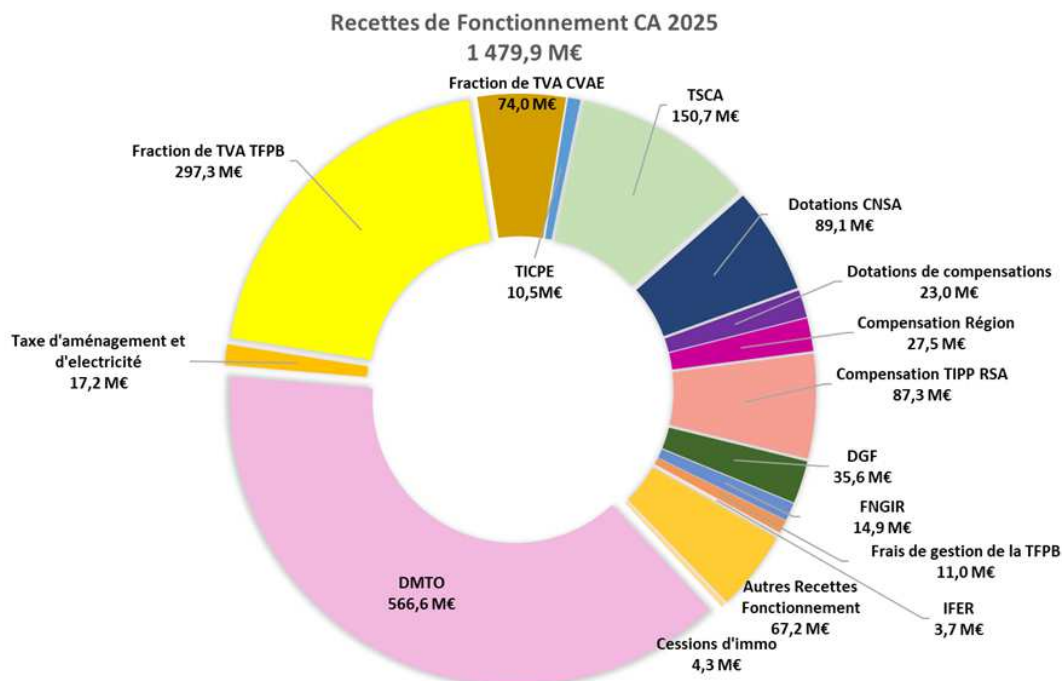
Entre 2021 et 2025, le Département a ainsi diminué son encours de dette de près de 58 M€.

III. RECETTES

En 2025 les recettes globales pour le Département s'élèvent à 1 729 M€ (hors reprise des résultats).

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1 479,9 M€ soit une baisse de 5,3 M€ par rapport à 2024. Elles se répartissent comme suit :



Les principales recettes réelles du Département sont :

- **Impositions directes** : elles s'élèvent à 42,2 M€ contre 41,8 M€ en 2024.

Elles se répartissent comme suit :

- Frais de gestion de la TFPB : 11 M€
 - IFER : 3,7 M€
 - Attribution de compensation CVAE : 27,5 M€
- **Droits de mutation** : **566,6 M€**, soit une hausse de 75,2 M€ par rapport à 2024 (491,4 M€)
 - **Fraction de TVA** : **371,3 M€** contre 367,1 M€ en 2024
 - **Dotations et participations** : sur l'année 2025 elles représentent 189,8 M€ contre 188,9 M€ en 2024, dont principalement :
 - DGF : 35,6 M€
 - DCRTP : 14,6 M€
 - FNGIR : 14,9 M€
 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) : 2,6 M€
 - Compensations Etat perte fiscalité directe locale : 8,4 M€
 - Fonds Social Européen : 6,9 M€
 - Dotation CNSA : 89 M€ contre 106 M€ en 2024 (- 17 M€)

Pour rappel, la DGF s'élevait à 130 M€ en 2013 et s'élève à moins de 36 M€ en 2025.

- **Autres impôts et taxes** : ils atteignent 265,6 M€ en 2025, en baisse de 11,8 M€ par rapport à 2024. Ils comprennent :
 - Taxe sur les conventions d'assurance : 150,7 M€
 - TICPE : 10,5 M€
 - Compensation TIPP / RSA : 87,3 M€
 - Taxe d'aménagement : 5 M€ (11,7 M€ en 2024)
 - Taxe sur l'électricité : 12,2 M€

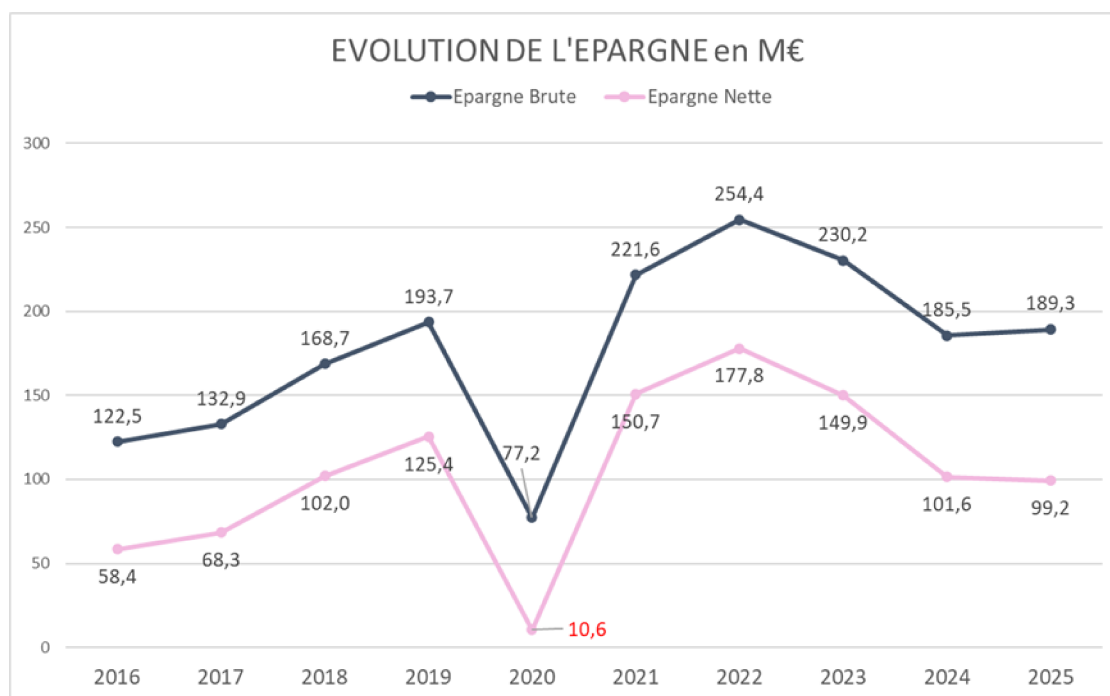
2. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 130 M€ en 2025, hors reprise du résultat.

Le recours à l'emprunt s'élève à 89 M€ contre 75 M€ en 2024.

En dehors de l'emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 41,1 M€ (soit – 25,4 M€ par rapport à 2024) et sont constituées pour 7,2 M€ de subventions reçues au titre de la reconstruction des vallées ; pour 19,7 M€ du fonds de compensation de la TVA et pour 14,2 M€ de participations de tiers, tels l'État et la Région.

IV. ÉPARGNE



L'épargne brute atteint 189,3 M€ et l'épargne nette 99,2 M€.

La capacité de désendettement du Département, mesurée par le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, est de seulement 4,3 ans à la fin de l'année 2025 ce qui est bien en-deçà du seuil d'alerte de 8 ans fixé par l'Etat pour les départements.

Il faudrait ainsi à la collectivité un peu plus de 4 ans pour se désendetter entièrement si elle consacrait la totalité de son épargne au remboursement de sa dette.

AFFECTATION DU RESULTAT

Au titre de l'exercice 2025, les résultats sont les suivants :

<u>Solde de la section d'investissement 2025 :</u>	12 139 381,52 €
Résultat d'investissement reporté 2024 :	- 118 796 003,08 €
Solde cumulé d'investissement	- 106 656 621,56 €

<u>Solde de la section fonctionnement 2025 :</u>	111 880 789,13 €
Résultat de fonctionnement reporté 2024 :	10 260 017,01 €
Solde cumulé de fonctionnement	122 140 806,14 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2025 s'élève à 15 484 184,58 €.

Le résultat définitif de la section d'investissement 2025 doit par ailleurs être corrigé de deux écritures enregistrées au niveau de la paierie départementale et modifiant ledit résultat. Il s'agit de :

- l'apurement du compte nature 1069 qui a disparu lors du passage de la nomenclature M52 à la nomenclature M57 qui se comptabilise comme une dépense d'investissement de 335 569,55 € ;
- la reprise, suite à sa dissolution, du résultat du Syndicat Mixte d'Isola qui se comptabilise comme une recette d'investissement de 1 153 117,76 €.

Le solde cumulé 2025 de la section d'investissement est donc ramené à un déficit de 105 839 073,35 €.

Le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2025 s'élevant à 122 140 806,14 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 105 839 073,35 € en recettes d'investissement au compte 1068. **Le solde restant s'élève à 16 301 732,79 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.**

BUDGETS ANNEXES :

I. Laboratoire vétérinaire départemental :

		BP 2025 CREDITS OUVERTS	CA 2025 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	108 680,55 €	55 773,67 €
	RECETTES	108 680,55 €	64 621,02 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 867 533,09 €	1 724 160,57 €
	RECETTES	1 867 533,09 €	1 565 107,61 €

II. Parking Silo :

		BP 2025 CREDITS OUVERTS	CA 2025 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	390 666,93 €	1 040,40 €
	RECETTES	390 666,93 €	9 045,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	617 104,90 €	133 879,91 €
	RECETTES	617 104,90 €	140 577,74 €

III. Cinéma Jean-Paul Belmondo :

		BP 2025 CREDITS OUVERTS	CA 2025 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	157 000,00 €	16 802,82 €
	RECETTES	157 000,00 €	59 416,57 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	781 183,68 €	480 027,85 €
	RECETTES	781 183,68 €	481 677,53 €

IV. Régie des ports de Villefranche sur mer :

		BP 2025 CREDITS OUVERTS	CA 2025 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	3 508 148,16 €	1 697 816,94 €
	RECETTES	3 508 148,16 €	487 753,96 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	5 577 033,90 €	2 186 372,48 €
	RECETTES	5 577 033,90 €	2 885 786,70 €